



Numéro 22, Septembre 2002

ADEMUB INFO

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
ET LA MAITRISE DE L'URBANISATION A BRÉTIGNY-SUR-ORGE
51, rue des Érables à BRÉTIGNY (assoc. loi de 1901 déclarée le 14/04/1992)

ENVIRONNEMENT, URBANISATION ET INTERCOMMUNALITÉ

La commune de Brétigny doit rapidement se prononcer sur son **rattachement à une communauté d'agglomération** (*ensemble de plus de 50.000 habitants avec au moins une ville de plus de 15.000 habitants*) ou à **une communauté de communes** (*moins de 50 000 habitants*), existantes ou à créer. Le 25 juin 2002, le conseil municipal de Brétigny s'est prononcé pour l'émergence **d'une communauté d'agglomération de 18 communes** allant de Brétigny à Saint-Chéron en incluant Arpajon, Égly, Breuillet... Or, dès le 23 juin, Arpajon avait manifesté sa préférence pour une communauté de communes plus réduite dont Brétigny ne ferait pas partie. Depuis, le préfet de l'Essonne, rendant la situation quasi-irréversible, a entériné par décret le choix d'Arpajon poussant ainsi un peu plus Brétigny et Plessis-Pâté vers **la communauté d'agglomération d'Evry**, ce que souhaite visiblement la Région Ile-de-France et la DATAR (*Direction de l'Aménagement du Territoire*), c'est-à-dire l'Etat.

Le choix qui doit être fait avant la fin de l'année 2002, est lourd de conséquences à moyen et à long terme pour l'avenir de Brétigny : en effet, l'adhésion obligatoire à une communauté (« *loi Chevènement* » du 12 juillet 1999) entraîne un transfert important de compétences, et donc de pouvoirs, en faveur de cette communauté. **Et les problèmes d'environnement et d'urbanisation**, qui sont notre préoccupation quotidienne, sont directement concernés. L'ADEMUB, rappelons-le, est attachée **au caractère rural mi-urbain de Brétigny**, à la sauvegarde d'espaces verts et naturels et au maintien de surfaces agricoles sur le territoire de la commune, cela pour la qualité de vie de tous les habitants de la future communauté.

ARPAJON, OUI ! EVRY, NON !

Compte tenu de ses préoccupations, l'ADEMUB avait la préférence pour la communauté d'agglomération regroupant notamment Brétigny et l'Arpajonnais. Le rattachement à des communes devenues villes mais où le poids des activités rurales subsiste, permet de renforcer le caractère rural de la communauté. D'autre part, les problèmes liés au développement de la zone d'entrepôts à Maison Neuve, avec l'imperméabilisation des sols et les inondations qui en découlent, sont partagés par nos voisins de Saint-Germain-lès-Arpajon et de La Norville. Le parc des Jones Marins s'étend également sur les trois communes de Brétigny, Saint-Germain et Leuville.

En revanche, le rattachement à Evry aurait un côté artificiel. Brétigny et Plessis-Pâté ne sont au contact de la ville nouvelle que par une mince bande de terre à l'est du CEV, du côté de la Croix-Blanche (*Fleury-Mérogis ne fait pas partie de la communauté d'Evry*) et n'ont que peu d'histoire (et de géographie !) en commun avec les communes qui la composent. Cela reviendrait aussi à faire de Brétigny et de Plessis-Pâté la réserve foncière pour la ville nouvelle, sorte de far-west avec une urbanisation accélérée. Car, à coup sûr, l'ambition pour Evry est d'avoir une expansion urbaine égale à celle des autres grandes villes nouvelles et de répartir sur le plus grand nombre une dette financière colossale. A terme, c'est aussi l'expansion sans limites de la zone d'entrepôts, l'installation de Garessonne (*gare routière*), l'arrivée du Barreau sud du TGVet de l'autoroute C6 sur Brétigny.

Brétigny, poumon vert du Val d'Orge ?

Dans cette situation, l'autre possibilité restante pour Brétigny- *et qui a de loin notre préférence* - est de **rejoindre la communauté d'agglomération du Val d'Orge** constituée par les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel, Morsang, Villiers, Villemoisson et Fleury-Mérogis. Quoique nous soyons séparés de ces communes par la Francilienne, ce rapprochement est plus naturel qu'avec Evry car la proximité est réelle. Nos communes font géographiquement partie du val d'Orge et se retrouvent déjà au sein du Syndicat Intercommunal de l'Orge aval (SIVOA). D'ailleurs, dès l'origine, ces communes souhaitaient voir Brétigny rejoindre leur communauté. Toutefois, leur territoire étant à peu près totalement urbanisé, un des choix majeurs des prochaines années concernera le devenir des surfaces encore agricoles ou boisées de Brétigny ou Plessis-Pâté. Le pari pour notre commune consistera à conquérir le statut de poumon vert de la communauté du Val d'Orge. **Avantage de la charte de cette communauté : rien ne peut être imposé à une commune membre contre son gré.**

Devant l'importance du sujet et la proximité des choix à opérer, nous vous invitons à participer avec l'ADEMUB à la réunion publique organisée par la Municipalité à la salle **Maison Neuve le 20 septembre à 20h30** et à y exprimer votre point de vue. Ces choix engageront l'avenir de notre commune à coup sûr pour des décennies, peut-être pour des siècles. S'en désintéresser serait lourd de conséquences.

LE PARC INVIOLEABLE DU CHATEAU LA FONTAINE

Qui peut s'opposer à l'installation d'un plateau multisports (*aire de jeux*) pour les jeunes ? Sûrement pas l'ADEMUB. Encore faut-il regarder où et comment on l'installe. Nos élus ont décidé, dans l'urgence et sans grande concertation, d'une telle implantation d'environ 500 mètres carrés... dans le parc du château de la Fontaine. Or, le lieu choisi est classé au Plan d'Occupation des Sols (POS), voté en 1999, en catégorie TC, c'est-à-dire « **bois classés à protéger ou à créer** ». En conséquence, comme l'indique le POS, ce « **classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.** »

L'ADEMUB ne pouvait accepter que l'on déroge ainsi aux règlements d'urbanisme, qui plus est, en amputant le parc du château de la Fontaine de 500 mètres carrés d'espaces boisés, fût-ce pour répondre à un besoin réel. Nous avons donc signalé ce fait en mairie et écrit ensuite au maire pour demander la recherche d'un emplacement plus approprié pour ce bon projet. L'ADEMUB a dit et écrit qu'elle était « **prête à prendre part à la réflexion commune et à émettre des propositions d'implantation qui respectent les textes**

légaux et réglementaires, et répondent au mieux aux attentes des usagers ».

Les travaux, qui devaient être effectués en août, n'ont donc pas été entrepris et on en est là aujourd'hui. Sur le fond, l'ADEMUB a fait savoir qu'elle était opposée par principe à toute aliénation du parc du château de la Fontaine, espace vert remarquable entourant le château classé lui-même « **édifice remarquable** ». Plus encore, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises au maire sans recevoir de réponse, nous souhaitons que la Ville de Brétigny, en faisant appel aux aides prévues à cet effet, envisage la restauration, notamment par un programme pluriannuel de plantations, d'un parc réduit à la portion congrue au fil des décennies et laissé depuis trop longtemps à l'abandon.

Peut-on sérieusement reprocher à l'ADEMUB de tirer la sonnette d'alarme quand la collectivité ne respecte pas ses propres réglementations ? Peut-on lui reprocher de défendre un espace vert alors que cela fait partie de sa raison d'exister ?

Rappel à tous

Pour les **Journées de la nature et de l'environnement (JNE)**, qui se dérouleront les 10, 11, 12 et 13 octobre prochains dans la salle de Maison Neuve, **l'ADEMUB a besoin d'un coup de main de ses adhérents**. Il nous faut, notamment, monter un stand ADEMUB. Nous demandons donc à ceux qui ne se sont pas encore manifestés à le faire auprès de nous dès que possible.

Téléphones : 01 60 84 19 10 (président), 01 60 84 24 33 (vice-président),
01 60 84 35 02 (secrétaire), Courriel : georges.romec@9online.fr



Bulletin d'adhésion pour 2003

Pour ceux qui souhaitent faire davantage pour leur environnement, se regrouper au sein de l'ADEMUB, recevoir ses publications, être convoqués aux réunions, voter aux assemblées, il y a **3 tarifs de cotisation annuelle** : Cotisation simple **16 Euros** - Cotisation pour un couple **20 Euros (un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement)** - Cotisation réduite pour les petits budgets : étudiants, personnes en difficulté, **8 Euros**

ADEMUB - Président : Claude ROMEC - 51, rue des Érables - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Jean-Paul RAVISÉ - 10 chemin de la Mare aux Pigeons- 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : Prénom :

Adresse : 

**J'adhère (ou renouvelle ma cotisation)
à l'ADEMUB pour 2003**

Ci-joint ma cotisation de Euros
*(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être
envoyé à Jean-Paul RAVISÉ, trésorier)*